
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du lundi 11 mai 2026

Date de publication : 20/05/26



L'an deux mil vingt-six le onze mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 4 mai 2026, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Stéphane BAUDRY, Président, Laurent DUPUIS, Gaël JOSEPH, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Morgane SEMERDJIAN, Sylvie VIVIER, Mathieu BRONDEAU, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Nicolas FIQUET, Marie NAUDIN, Pierre-Michel PIED, Hélène SAINT-LARY

Excusés et Pouvoirs : Frédéric BOURGET, Christine HEINTZ, Nathalie LIEVENS, Jean-Luc BARBIER, Catherine PELAUD, Catherine PICHOT

Secrétaire de séance : Morgane SEMERDJIAN



Délibération N° 17-05-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – RESIDENCE AUTONOMIE LE SOLEIL D'OR – ACTUALISATION DES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données ou RGPD) ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment son article 8-I-2°.b) ; concernant la collecte, la conservation et le traitement des données personnelles ;

Vu l'article R.314-204 du code de l'action sociale et des familles (CASF) relative aux absences du résident en cas d'hospitalisation ;

Vu l'article L.314-4 du CASF mis à jour le 10 avril 2024 concernant le recueil de l'accord ou du refus du résident concernant la visite de son espace privatif par une mission d'inspection ;

Vu la délibération N° 15-12-2025 validant la révision des redevances mensuelles pour l'année 2026 et validant une organisation avec la suppression de postes de veilleurs de nuit et son remplacement par un système de téléassistance ;

Considérant la nécessité de mettre en conformité les documents réglementaires de la résidence autonomie *Le Soleil d'Or* avec les évolutions législatives, réglementaires et organisationnelles en vigueur ;

Monsieur le Président expose qu'il convient, pour les futurs résidents de la résidence autonomie *Le Soleil d'Or*, de procéder à l'actualisation du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement.

À ce titre, les évolutions suivantes sont proposées :

– Actualisation du contrat de séjour, par :

- L'ajout d'une annexe n° 2 « Accès aux espaces privés », destinée à recueillir l'accord ou le refus du résident concernant la visite de son espace privé par une mission d'inspection ;
- L'ajout d'un article 3.3.2 « Absence du résident en cas d'hospitalisation », précisant les modalités de facturation du tarif journalier afférent à l'hébergement pour toute absence supérieure à soixante-douze heures.

– Actualisation du règlement de fonctionnement afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et organisationnelles concernant la sécurisation de la résidence.

La mise en place d'un avenant au contrat de séjour et au règlement de fonctionnement sera réalisée pour les résidents ayant signé les versions antérieures de ces documents.

Les documents modifiés entreront en application à compter du 1^{er} juin 2026.

Ils seront remis aux résidents et communiqués à l'ensemble du personnel et bénévoles intervenant au sein de la résidence autonomie *Le Soleil d'Or*.

La présente délibération a pour objet d'approuver le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement actualisés, les deux annexes et le formulaire de désignation de la personne de confiance, ci-annexés.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **ADOpte le contrat de séjour et son annexe, le règlement de fonctionnement, l'avenant au contrat de séjour et au règlement intérieur et le formulaire de désignation de la personne de confiance de la résidence autonomie Le Soleil d'Or qui prendront effet au 1^{er} juin 2026 et pourront être modifiés par décision du conseil d'administration (Cf documents en annexe de la présente délibération) ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans ce dossier.**

Le Président,
Stéphane BAUDRY



Le secrétaire de séance,
Morgane SEMERDJIAN

